

Le rapport « Innovation et système de santé »

Le travail mené par le HCAAM sur la thématique « Innovation et système de santé » a donné lieu à un avis adopté le 13 juillet 2016 à l'unanimité du conseil.

Il a également donné lieu à un rapport appuyant cet avis, rapport constitué de deux tomes.

Le tome I du rapport du HCAAM « Innovation et système de santé » s'articule autour de quatre parties : les perspectives en matière d'innovation en santé, le passage d'un système d'innovation lié au « moment Debré » à un nouveau système d'innovation, la régulation du système et enfin sa gouvernance.

La première partie, consacrée à la **prospective en matière d'innovations** en santé, s'attache à explorer les évolutions des sciences et techniques en santé avant d'aborder les **innovations organisationnelles** sous l'angle prospectif (quelles sont les formes d'organisation nouvelles à l'horizon de 15 ans ?), mais également en abordant les conditions de transformation des organisations. Cette partie du rapport est enfin complétée par un chapitre consacré au **numérique** et à ses potentialités de transformation du système de santé.

La seconde partie du rapport part du modèle de la réforme menée en son temps sur la base du rapport de la Commission présidée par le professeur Robert Debré, pour proposer **la refondation d'un système contemporain d'innovation soins-recherche**, en insistant d'une part sur la question des ressources humaines et celle de l'articulation avec les enjeux d'innovation de l'industrie et de la recherche.

La troisième partie du rapport s'attache à **la régulation du système d'innovation en santé** et fait des propositions sur les points clef de ce système : la veille sur les produits de santé et leur évaluation ; le développement d'approches favorables à l'innovation dans la conception de la gradation des soins, des infrastructures, de l'efficacité ; le financement des soins et de l'innovation (prix des médicaments, évolutions des tarifications et des prises en charge, financement de l'investissement et de l'accompagnement au changement, évolutions de l'architecture financière globale).

Enfin, la dernière partie du rapport aborde **la question de la gouvernance du système d'innovation** en santé, sur le plan national et sur le plan territorial en insistant sur les problématiques posées par les techniques de planification, la coordination entre les acteurs et l'articulation entre le national, le régional et le local au regard des évolutions et innovations souhaitables. Deux chapitres de cette partie du rapport sont par ailleurs consacrés à deux types d'acteurs essentiels à la réflexion sur l'innovation en santé : ceux qui in fine doivent bénéficier des innovations technologiques et organisationnelles, **les patients et les citoyens**, et ceux qui sont à l'origine des innovations : **les innovateurs**.

Le tome II du rapport du HCAAM comprend lui des éléments thématiques :

- Une monographie relative à l'innovation et à la prise en charge des patients atteints **d'insuffisance rénale chronique terminale** ;

- Une monographie relative à l'innovation dans **la prise en charge en oncologie** ;
- Un document de présentation et de synthèse des **rapports de prospective sur l'innovation en santé**.

L'avis adopté par le HCAAM ainsi que le rapport « innovation et système de santé » seront disponibles en octobre 2016 sur le site du HCAAM (<http://www.securite-sociale.fr/L-actualite-du-HCAAM>).

Seront également mis à disposition du public sur ce site les documents de travail mobilisés lors des séances plénières du HCAAM et qui ont contribué à nourrir la réflexion de l'instance dans son travail d'élaboration de l'avis et du rapport sur l'innovation.

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

Créé par décret du 7 octobre 2003, pérennisé par la loi du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006, le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) est une instance de réflexion, de concertation et de propositions, rassemblant tous les acteurs du système d'assurance maladie et des personnalités qualifiées, qui contribue à une meilleure connaissance des enjeux, du fonctionnement et des évolutions envisageables des politiques d'assurance maladie.

Il a pour mission d'évaluer le système de santé, de décrire la situation financière et les perspectives des régimes d'assurance maladie, d'apprécier les conditions requises pour assurer leur pérennité à terme et de veiller à la cohésion du système au regard de l'égal accès à des soins de haute qualité et d'un financement juste et équitable.

Il peut formuler des recommandations ou propositions de réforme. Les travaux du HCAAM (rapports et avis), élaborés sur la base d'un programme de travail annuel et de saisines ministérielles, sont publics et peuvent être consultés sur le site Internet de la sécurité sociale.